

Association des professeurs retraités de l'Université d'Ottawa
Association of Professors Retired from the University of Ottawa
Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration
tenue le 18 juin 2019, à 13h 00, salle 110 au 200, rue Lees, Ottawa.

Présents : F. de Bruyn, président, C. Belleau, P. Calvé, R. Grondin, A. Lapierre, V. Mezl, B. Philogène, H. Watelet, G. White.

Invité : D. Clayton; Excusé : R. Clément

1. **L'ordre du jour** est adopté sans modifications.(Watelet/Calvé).
2. **Elections des officiers** : Le président indique que depuis l'assemblée générale du 29 mai, trois membres se sont portés candidats à leur participation au CA : D. Clayton, L. Laczko, et S. Piccinin. Suite à une motion d'André Lapierre appuyée par Rachel Grondin, ces candidatures sont acceptées à l'unanimité
Le secrétaire indique que l'on doit procéder à l'élection des officiers pour 2019-2020. Sur proposition de P. Calvé, appuyée par G. White, **F. de Bruyn est élu président** à l'unanimité. **Rachel Grondin** accepte le poste de **vice-présidente**, suite à une motion de C. Belleau, appuyée par H. Watelet. L'élection aux responsabilités de **secrétaire** et de **trésorier** est reportée à la réunion de septembre lorsque tous les nouveaux membres du CA seront présents. **P. Calvé** occupera le poste de **président sortant** suite au départ de L. Benoiton. Le CA exprime ses remerciements à ce dernier pour son importante contribution à la bonne marche de l'APRUO.
3. **Partage des responsabilités** :
 - Comité de pension** : C. Belleau (2018-2021); A. Lapierre agira comme observateur;
 - Communications** : F. De Bruyn, assisté de P. Calvé et de A. Lapierre;
 - Bourses de l'APRUO** : H. Watelet; avec la participation de C. Belleau et un autre membre du CA. H. Watelet assumera cette fonction jusqu'en décembre 2019..
 - Elections** : Le secrétaire
 - Stationnement** : V. Mezl;
 - Salles de réunion** : pour l'AGM et autres ; le trésorier
 - Trésorerie (finances et listes des membres)** : le trésorier et un membre (à déterminer)
 - Décès, nouveaux retraités** : R. Grondin.
 - Ressources humaines, lettres aux membres et représentant auprès de l'APUO** : le Président
 - ARUCC** : A. Lapierre

Site-web : à déterminer.

4. Procès verbal de la réunion du 18 juin 2019 : adopté sans modifications (Watelet / Mezl).
5. Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 29 mai 2019 : adopté avec quelques corrections typographiques à la liste des membres décédés : Alex Baer, Ann B. Denis. (Watelet / Mezl).
6. Commentaires sur l'Assemblée Générale : on se préoccupe tout d'abord de la faible participation des membres à l'AGA. Il est suggéré que l'on envisage de commencer par une collation (lunch), qu'on tienne cette réunion au Café Nostalgica, ou encore à la salle de l'ancienne église All Saints au coin de Laurier et Chapel. La qualité du service fourni cette année (nourriture et service technique) n'était pas satisfaisante. Les présentations des divers membres du CA devraient être plus brèves, d'autant plus que les textes des rapports annuels sont disponibles sur le site web de l'APRUO. L'équilibre des deux langues devrait être mieux respecté dans les présentations. Les récents retraités devraient être particulièrement ciblés puisqu'ils ont été notoirement absents de l'AGA. Un comité sera constitué en septembre pour s'occuper de cette question en fonction de la prochaine Assemblée Générale.
7. Celebratory lunch for departing officers : the president will contact all AC members to select an appropriate date in June.
8. **Summer bulletin:** the President asks all AC members to suggest appropriate topics in addition to points raised at the AGA and information related to CURAC.
9. **Rapport du trésorier :**

Les états financiers en date du 18 juin 2019 se présentent comme suit :

TD	\$	1225.78
Tangerine	\$	4138.80
GICs	\$	70 000.00
TOTAL	\$	75 364.58

Nous avons actuellement 343 membres ayant payé sur une possibilité de 636.

Ce rapport est adopté (G. White/B. Philogène).

Le trésorier rapporte que l'AGA a coûté cette année environ \$60.00 par personne.

10. **Comité de pension** : C. Belleau fait état du document envoyé aux retraités avec le relevé annuel à titre de prestataire de rente. Ce document intitulé « nouvelles règles de capitalisation » manque de limpidité. C. Belleau fournit les explications utiles suivantes ; on devra s'assurer que cette information sera transmise aux nouveaux membres :

« Il y a légalement trois façons d'évaluer la solvabilité d'un fonds de retraite à "prestations déterminées" comme le nôtre:

- L'évaluation dite "Going concern position" ou "approche de continuité" ou encore "à long terme" selon laquelle on présume que le Fonds de retraite "sera maintenu indéfiniment": ainsi, au terme de l'exercice 2018, donc le 31 décembre 2018, le ratio actif/passif du Fonds de retraite a été évalué à 113% (vs 114% au 31 décembre 2017);
- L'évaluation dite de "solvabilité sans tenir compte des indexations futures" ("Solvency without indexation"): donc, le 31 décembre 2018, si le Fonds avait cessé d'exister et avait été liquidé ("winding up"), on estimait que les actifs disponibles pour les prestations équivalaient alors à 94% des obligations immédiates (vs 98% au 31 décembre 2017); puisque ce ratio est tout de même supérieur au nouveau seuil réglementaire minimum de 85% rapporté par le feuillet explicatif, cela signifie que l'Université n'a pas eu à faire en 2018, contrairement aux années antérieures une contribution supplémentaire ("paiement spécial") au Fonds;
- L'évaluation dite de "solvabilité, avec indexation", "Solvency with indexation", donc si le Fonds avait été liquidé le 31 décembre 2018, mais en tenant donc compte, cette fois, des indexations futures à assumer: en pareil cas, l'actif disponible par rapport au passif a alors été évalué à 61% (vs 62% en 2017).

L'évaluation la plus favorable du Fonds de retraite est donc celle du "Going concern position". Par contre, elle implique l'obligation d'y prévoir une "provision pour écarts défavorables" ("Provision for Adverse Deviation" ou "PfAD") correspondant à un pourcentage des actifs disponibles.

Le "PfAD" est donc une réserve pour pallier à des années catastrophiques comme 2008, année du "crash" immobilier aux USA.

Bien que l'Université doive contribuer au PfAD, elle y trouve actuellement plus son compte parce qu'elle n'a plus à effectuer des "paiements spéciaux" au Fonds. »

11. ARUCC/URAC : les présentations faites à la réunion à Guelph et à laquelle A. Lapierre et F. de Bruyn ont participé seront sur le site-web de l'association.

12. Divers : Bourses : H. Watelet parle des problèmes qu'il a eu cette année avec le Bureau de développement de l'Université. Les informations requises par ce dernier pour les candidats aux bourses peuvent être difficilement comptabilisées et informatisées. Il continuera à discuter avec ce bureau et fera rapport au président avec lequel il rencontrera éventuellement les responsables

universitaires. On ne doit pas se fier au site-web de l'APRUO pour que les membres fassent des contributions au fonds de bourses. Il est essentiel de maintenir un formulaire papier recto-verso que l'on doit expédier aux membres à l'automne et au printemps. On doit également ajouter ce formulaire de contribution au fonds de bourses au Bulletin de l'APRUO.

Assurance Vie : D. Clayton demande que l'on obtienne de l'information sur l'assurance vie à laquelle les membres ont droit. Que se passe-t-il en cas de décès médicalement assisté?

13. Prochaine réunion : le 10 septembre 2019 à 13 :00h.

14. Ajournement : 14 :40h.

B. Philogène – Secrétaire

Le 30 juillet 2019